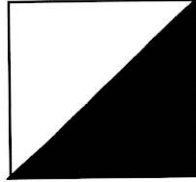


CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE
Stade du Bosquet - 13570 Barbentane

MAITRE D'OUVRAGE : **VILLE DE BARBENTANE**
Le Cours
13570 - BARBENTANE

MAITRE D'ŒUVRE :



Pascal OLIGERI - Bénédicte RIFFARD
Architectes D.P.L.G.
223 avenue du Mont Ventoux - 84450 Jonquerettes
1210 chemin Grange des Roues - 84700 Sorgues
Tél : 04.90.22.45.07 / 04.90.39.03.00
Mail : pascal.oligeri @ free.fr

BUREAU DE CONTRÔLE :

APAVE SUD EUROPE
Mme Marie AURY / Port. : 06.09.82.20.65
60 Chemin des Fontanille - Eden Village
CS 40084 - ZA Agroparc . Bât. 3
Tel : 04.90.31.54.10 - Fax : 04.90.31.29.05
Mail : marie.aury @ apave.com

COORDINATEUR S.P.S.

E.P.S.I.
Monsieur J. GIANCATERINA
485 Chemin des Gallicas - 26700 Pierrelatte
Tel : 04.75.46.02.33 - Fax : 04.75.46.02.94
Mail : epsi @ wanadoo.fr

DOSSIER

B - 12/18

D.C.E.

GENERALITES

C.C.T.P.

LOT N° 07

ELECTRICITE - CFF

LE MAITRE D'ŒUVRE

LE MAITRE D'OUVRAGE

								Ech :
	DIA	FAISA.	ESQ.	A.P.S	P.C	A.P.D	D.C.E	Date : 15/04/2019

Modifications

Date :	Objet :

LOT N° 07 : ELECTRICITE

GENERALITES ELECTRICITE

A.01 - Objet

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du lot **Electricité** nécessaire à la construction d'un Club House pour le club de foot de Barbentane situé Stade du Bosquet, quartier Mas Saint Pierre à Barbentane – 13570.

L'entrepreneur devra avoir pris connaissance dans son intégralité des différentes pièces contractuelles du marché, telles que :

- . Le C.C.A.P. ;
- . Les généralités communes à tous les corps d'état et les C.C.T.P. des autres corps d'état ;
- . Les plans et détails de conception architecturale ;
- . Les plans de principes des Structures et Fluides ;

Et tous autres documents faisant partie du marché.

A.02 - Etendue du lot

Les prestations comprennent :

- La réalisation complète, en état de parfait achèvement, des différentes installations détaillées ci-après :

Les installations de courants forts, comprenant :

- La mise en sécurité ainsi que le démontage et l'évacuation des déchets générés par les opérations du présent lot ;
- Les fourreaux et gaines;
- L'équipement complet prévu pour la réalisation de l'installation d'éclairage ;
- l'installation téléphonique ;
- Les conduits, câbles, chemin de câbles, filerie, et tous accessoires de fixation et de raccordement ;
- Les bouchages des trous, scellement et socles susceptibles de supporter les appareillages de toutes natures.

A.03 - Dispositions réglementaires

Dans l'étude et l'exécution de ce marché l'entreprise devra tenir compte des stipulations, lois, décrets, ordonnances, circulaires, normes françaises homologuées par l'A.F.N.O.R., documents techniques unifiés, etc..., applicables aux travaux décrits dans le présent document et en vigueur dans l'exécution des travaux.

De même l'entreprise tiendra compte, dans son prix, de toutes les dispositions réglementaires concernant la sécurité incendie des établissements de **type W avec activités de type N de la 5^{ème} catégorie.**

A.04 - Bases de calculs

Les différents documents de l'étude.

a - Echauffement

Compte tenu de la température du milieu dans lequel sont placés les canalisations et appareillages, les intensités admissibles compatibles avec l'échauffement seront celles indiquées par la norme C 15.100 et les recommandations des constructeurs.

b - Chute de tension

La chute de tension maximum admissible entre l'origine et tout point normalement chargé est de 3 %.

La détermination de la section des conducteurs sera élaborée en fonction des chutes de tension ci-dessus précisée, et des directives des tableaux de la norme C 15.100.

c - Pouvoir de coupure

Les appareils utilisés pour la protection et la coupure des différents circuits devront être compatibles avec le courant du court-circuit possible en régime de crête.

d - Résistance mécanique

Cette partie du calcul concerne particulièrement la tenue des matériaux aux efforts statiques dynamiques et électrodynamiques. En conséquence, les installations telles que chemins de câbles, jeux de barres, serrurerie, supports etc..., devront être calculées et adaptées à leurs fonctions pour ne subir aucune déformation et supporter les surcharges normales; leur mise en oeuvre devra être particulièrement soignée et les matériels utilisés de première qualité.

A.05 - Prescriptions particulières

Le présent descriptif n'est pas limitatif, l'entrepreneur aura lieu de prévoir tous les travaux qui ont un rapport à sa profession ou qui touchent ou découlent de ceux des autres corps d'état.

a - Avant le commencement des travaux :

L'entreprise devra fournir :

- Le plan de cheminement des canalisations et des gaines
- Le plan des réservations
- Les schémas électriques
- Les notes de calcul.

b - Avant la réception :

L'entreprise devra fournir :

- Le plan mis à jour en fonction des différentes modifications apportées sur chantier ;
- Les essais et contrôles, à ses frais, du matériel (puissance, protection, connexion, isolement etc.) ;
- Les notices de fonctionnement de conduite et d'entretien nécessaires à l'exploitation de l'installation ;
- Le certificat consuel ;
- Les fiches d'essais COPREC.

c - Etat des lieux

Le projet concerne la construction d'un bâtiment en extension d'une construction existante.

L'entrepreneur réunira tous les renseignements nécessaires à l'appréciation des difficultés d'exécution imposées par les dispositions des lieux.

En conséquence, sa proposition est censée tenir compte des divers impératifs résultant du lieu d'implantation et ne pourra prétendre, par la suite, à aucun supplément ou plus value sous prétexte que ses prévisions, basées sur les seules indications figurées aux plans et descriptif, se révéleraient insuffisantes en égard à l'importance réelle des travaux ou aux sujétions imposées par les diverses particularités du projet, cette clause s'applique à l'étendue de ses prestations.

A.06. Conditions générales d'exécution

Il ne sera pas accordé de supplément de prix pour toutes modifications de l'implantation d'un appareil demandées avant exécution, dans un rayon de 5 mètres à partir du point initialement prévu.

L'emploi de matériaux et de matériels autres que ceux prescrits est subordonné à l'autorisation écrite du Maître d'Ouvrage.

A.07 – Plans de recollement

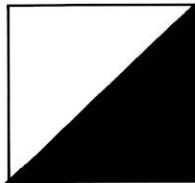
Les plans de recollement seront exécutés aux frais de l'entreprise et suivants les dispositions prévues au C.C.A.P (article 9.5).

Ces plans seront fournis en **trois exemplaires papier + disquette au format DWG et PDF**. Ils comprendront les différents P.V des matériaux utilisés, leurs fiches techniques et d'entretien ainsi que tous les plans nécessaires à l'entretien de l'ouvrage.

CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE
Stade du Bosquet - 13570 Barbentane

MAITRE D'OUVRAGE : **VILLE DE BARBENTANE**
Le Cours
13570 - BARBENTANE

MAITRE D'ŒUVRE :



Pascal OLIGERI - Bénédicte RIFFARD
Architectes D.P.L.G.

223 avenue du Mont Ventoux - 84450 Jonquerettes
1210 chemin Grange des Roues - 84700 Sorgues
Tél : 04.90.22.45.07 / 04.90.39.03.00
Mail : pascal.oligeri @ free.fr

BUREAU DE CONTRÔLE :

APAVE SUD EUROPE

Mme Marie AURY / Port. : 06.09.82.20.65
60 Chemin des Fontanille - Eden Village
CS 40084 - ZA Agroparc . Bât. 3
Tel : 04.90.31.54.10 - Fax : 04.90.31.29.05
Mail : marie.aury @ apave.com

COORDINATEUR S.P.S.

E.P.S.I.

Monsieur J. GIANCATERINA
485 Chemin des Gallicas - 26700 Pierrelatte
Tel : 04.75.46.02.33 - Fax : 04.75.46.02.94
Mail : epsi @ wanadoo.fr

DOSSIER

B - 12/18

D.C.E.

D.Q.E

C.C.T.P. - D.P.G.F.

LOT N° 07

ELECTRICITE - CFF

LE MAITRE D'ŒUVRE

LE MAITRE D'OUVRAGE

								Ech :
	DIA	FAISA.	ESQ.	A.P.S	P.C	A.P.D	D.C.E	Date : 15/04/2019

Modifications

Date :	Objet :

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
	<p>PREAMBULE :</p> <p>Le projet est soumis aux règlement PPRI car il est situé en zone inondable B1 – aléa modéré, avec comme cote de référence : 16,52 NGF.</p> <p>Le niveau "refuge" tel que définit dans la réglementation PPRI est situé à + 0,20 m au dessus de la cote de référence soit 16,72 NGF (Niv. Terrasse Fini).</p> <p>Conformément à la réglementation PPRI : Toute les installations électriques devront être installées <u>au-dessus</u> du niveau de la cote "refuge".</p>				
I	INSTALLATION DE CHANTIER				
1.I	Neutralisation de l'installation électrique du bâtiment existant au démarrage et pendant les travaux	Ens.	1,00		
2.I	<p>Installation de chantier, travaux comprenant la fourniture et pose d'un coffret chantier au droit des locaux au démarrage du chantier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 3 prises 2P+T 10/16A . 1 disjoncteur différentiel 16 A-30mA pour la protection des prises de courant . 1 dispositif de coupure d'urgence . 1 disjoncteur 10A/30mA destiné à l'alimentation des circuits d'éclairage du chantier <p>Le coffret de chantier restera en place pendant toute la durée des travaux. Câble de livraison de l'électricité durant la phase travaux de type U1000 R2V.</p>	Ens.	1,00		
II	ORIGINE DE L'INSTALLATION				
1.II	<p>Les installations prendront leurs origines depuis le TGBT existant situé dans le local technique du bâtiment existant</p> <p>Protection du départ TD de l'extension dans le TGBT existant par un disjoncteur 3P+N+32A</p>	Ens.	1,00		
III	ARMOIRE ELECTRIQUE				
	<p>TD de la marque Legrand ou similaire, de calibre approprié, avec porte étiquettes</p> <p>L'ensemble de l'appareillage modulaire sera monté sur châssis.</p> <p>Aucun pont ne devra exister d'appareil à appareil, les raccordements seront réalisés par l'intermédiaire de jeux de barres de distribution correctement dimensionnés.</p> <p>Le câblage sera réalisé en fils HO7V-K, aux couleurs conventionnelles telle que définies par la NF 15 100</p> <ul style="list-style-type: none"> . double coloration vert-et-jaune pour le conducteur de protection ; . couleur bleu clair pour le conducteur neutre. <p>- Tous les raccordements seront réalisés sur des borniers à combinaison.</p> <p>Chaque câble disposera d'autant de bornes que de conducteurs, y compris le conducteurs de terre qui sera raccordé sur une borne vert-jaune. Une liaison séparera les départs de chaque câble. Le repérage comportera l'identification durable de tous les équipements.</p> <ul style="list-style-type: none"> . numérotation des borniers . repérage des fils par manchons TWIN HELAVIA . repérage de chaque appareil par étiquette gravée autocollante (l'emploi d'étiquette "DYMO" ou similaire est à proscrire). <p>. A l'intérieur de chaque armoire sur la porte, une poche à plans largement dimensionnée avec schéma d'exécution (à jour), sera mise en place.</p>			P.M.	

Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
<p>. L'armoire sera dimensionnée de manière à permettre une extension de 30 % des départs. Les fusibles ne seront pas acceptés, l'entreprise se doit de respecter la mise à jour de la norme. NOTA: L'appareillage utilisé devra avoir un pouvoir de coupure suffisant. Le sectionnement du neutre devra pouvoir se faire sur chaque départ.</p>				
<p>1.III Terre équipotentielle</p> <p>. L'installation correspondra au schéma de liaison à la terre de type TT conforme à la NFC 15.100 pour les locaux de l'extension. . Boucle équipotentielle de terre en fond de fouille, section normalisée, (installée par le lot Gros Œuvre) . Raccordement de la boucle de terre à une barrette de coupure normalisée, équipée d'une borne de mesure, dans le local technique, . Raccordement entre cette boucle et masse métallique du bâtiment, par câble en cuivre, brasé, section 25 mm². Depuis la barrette de coupure, l'entrepreneur devra la mise à la terre de l'ensemble de l'installation par adjonction d'un conducteur complémentaire dans les canalisations. . Les liaisons équipotentielles internes principales seront réalisées par des câbles U 1000 R2V, section 16 mm². . Les liaisons équipotentielles internes secondaires seront réalisées par des conducteurs cuivre de section 4 mm², sous conduit ICD 6E pour les appareils sanitaires, les huisseries. . Raccordement par colliers, genre KNOBEL, pour les tuyauteries et par cosses serties pour les autres masses d'utilisation. . Toutes les masses métalliques du bâtiment susceptibles d'être mises accidentellement sous tension seront reliées à une boucle de terre équipotentielle. L'ensemble des équipements de terre sera réalisé conformément aux dispositions énoncées dans la NFC 15 100 aux chapitres 41 et 54.</p>	Ens.	1,00		
<p>2.III Alimentation générale</p> <p>Alimentation générale par câble R2V5G 6 mm² depuis le TGBT existant situé dans le local technique du bâtiment existant y compris fourreaux et pénétration dans le bâtiment. L'entrepreneur prévoira les fourreaux TPC pour alimenter les candélabres situés aux abords des cheminements PMR (la tranchée étant réalisée par le lot Gros Œuvre).</p>	Ens.	1,00		
<p>3.III TD</p> <p>Cette armoire sera située dans le Bureau du président. Elle comprendra toutes les protections nécessaires et veillera aux respects des normes concernant les ERP. Ce TD sera composé à minima d'un disjoncteur différentiel 500mA type S protégeant :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 1 interrupteur différentiel départ TD chauffage - climatisation . 1 interrupteur différentiel général éclairage. . 1 interrupteur différentiel général PC. . disjoncteurs 2x16A PC. . disjoncteurs 2x10A éclairage. . disjoncteur 2x6A télécommande BAES 	Ens.	1,00		

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
4.III	<p>. disjoncteurs 2x16A convecteurs.</p> <p>. les protections nécessaires pour les installations de CVC (VMC, chauffe-eau,...)</p> <p>. les protections nécessaires pour les installations de volets roulants motorisés.</p> <p>Coup de poing Arrêt d'urgence BT</p> <p>Fourniture, pose et raccordement d'un coup de poing arrêt d'urgence BT.</p> <p>Boîtier rouge à voyant vert et rouge d'indication d'état sous vitre de protection.</p> <p>Le présent lot doit le câblage, le raccordement, les fourreaux de protection ainsi que les éléments de commande tel bobine MX, contacteurs, dans le tableau divisionnaire.</p>	Ens.	2,00		
IV	DISTRIBUTION INTERIEURE				
	<p>Les dispositifs protégeant les circuits contre les surintensités sont placés en amont à l'origine des circuits.</p> <p>L'installation de chaque locaux sera divisée en plusieurs circuits, conformément à la norme NFC 15 100.</p> <p>Pour les circuits éclairage et prises de courant, chaque circuit ne devra pas alimenter plus de 8 points d'éclairage ou de raccordement prise de courant.</p> <p>Tous les réseaux de distribution chemineront en encastré dans les parois et sol (chape de ravaillage) sous conduit ICT ou en plénum des faux-plafond.</p> <p>L'exécution des saignées, des rebouchages et des raccords plâtre est à la charge du présent lot.</p>			P.M.	
1.IV	<p>Bureau Président</p> <p>2 PL en S.A.</p> <p>PC 10/16 2P+T</p>	Ens. Uté.	1,00 4,00		
2.IV	<p>Bureau Trésorier - Educateur</p> <p>4 PL en S.A.</p> <p>PC 10/16 2P+T</p>	Ens. Uté.	1,00 4,00		
3.IV	<p>Buvette</p> <p>2 PL en S.A.</p> <p>PC 10/16 2P+T</p>	Ens. Uté.	1,00 5,00		
4.IV	<p>Local Ballons</p> <p>1 PL en S.A. avec voyant</p> <p>PC 10/16 2P+T étanche</p>	Ens. Uté.	1,00 1,00		
5.IV	<p>Eclairage extérieur</p> <p>4 PL en S.A. avec voyant sous coursives</p> <p>3 PL en S.A. avec voyant au droit du cheminement PMR</p> <p>PC 10/16 2P+T étanche</p>	Ens. Ens. Uté.	1,00 1,00 1,00		

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
V	PETIT APPAREILLAGE (inclus dans poste distribution intérieur)				
	<p>Les commandes d'éclairage sont du type encastrés ou en saillie selon les locaux, à une hauteur de 1,20 m et à 0,40 m de tout obstacle (angle de paroi ou autre) Ils seront de la série Mosaïque 45 de chez Legrand ou similaire.</p> <p>. Fourniture, pose et raccordement d'interrupteurs simple allumage. Implantation suivant plan de principe.</p> <p>. Fourniture, pose et raccordement d'interrupteurs simple allumage à voyant. Implantation suivant plan de principe.</p> <p>. Fourniture, pose et raccordement d'interrupteurs à voyant simple allumage étanches. Implantation suivant plan de principe.</p> <p>Les prises de courant sont du type encastrées ou en saillie selon les locaux à une hauteur de 0.25 m et à 0,40 m de tout obstacle (angle de paroi ou autre) sauf contre indication sur le plan de principe. Elles seront de la série Mosaïque 45 de chez Legrand ou similaire.</p> <p>. Fourniture pose et raccordement de prises de courant 10/16A P+N+T selon les indications du plan.</p> <p>. Fourniture pose et raccodement de prises de courant 10/16A P+N+T etanches selon les indications du plan.</p>			P.M. P.M. P.M. P.M. P.M.	
VI	ALIMENTATIONS SPECIFIQUES				
1.VI	Alimentation 1 alarme incendie - U1000 RO2V 3G de section appropriée à proximité du TGBT	Ens.	1,00		
2.VI	Alimentation 1 chauffe-eau ECS 2000w - U1000 RO2V de section appropriée	Ens.	1,00		
3.VI	Alimentation 1 unité extérieure Split - U1000 R2V de section appropriée	Ens.	1,00		
4.VI	Alimentation 1 unité intérieure Split - U1000 R2V de section appropriée	Ens.	2,00		
5.VI	Alimentation 1 radiateur électrique 1000w - U1000 R2V de section appropriée avec sortie de câble	Ens.	2,00		
6.VI	Alimentation de volets roulants - U1000 R2V de section appropriée avec sortie de câble	Ens.	4,00		
VII	CHEMIN DE CABLES				
	<p>Les chemins de câbles seront de type dalle marine avec accessoires pour changement de direction et accessoires de pose.</p> <p>Il seront fixés par l'intermédiaire de consoles murales ou, lorsque nécessaire, suspendus par tiges filetées</p> <p>Tous les chemins de câbles seront reliés à la terre.</p> <p>Les câbles seront fixés tous les 0.50 m par colliers de type Colson.</p> <p>Ces chemins de câble devront permettre d'assurer l'ensemble de la distribution électrique.</p> <p>Il seront de section suffisante pour permettre la distribution des câbles en 2 couches maximum et ceci en laissant une réserve de 5% dans le chemin de câbles</p> <p>Cette prestation comprend tous les accessoires, consoles, supports, câbles, éclisses, embouts nécessaire à la bonne mise en oeuvre du chemin de câbles.</p>			P.M.	

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
VIII	LUSTRERIE				
1.VIII	Marque et type : Dalle LED 600x600 type SLVI encastré SENSER carré - 14 W Emplacement : Bureaux Président - Trésorier - Educateur / Buvette	Uté.	8,00		
2.VIII	Marque et type : Hublot LED à détection de mouvement type SARLAM réf : SL 532149 Emplacement : Escalier intérieur	Uté.	1,00		
3.VIII	Marque et type : Downlight LED étanche type ENLITE EN-DL 23 Emplacement : Coursives extérieures	Uté.	4,00		
4.VIII	Marque et type : Borne lumineuse type URBINO PREMIUM LED réf : 130252.6L05X.0X1 sur poteau métallique thermolaqué de 2,50 m de ht. équipé de platine. Scellement sur plot de fondation à la charge du présent lot. Emplacement : Cheminement et rampe PMR	Uté.	1,00		
5.VIII	Marque et type : Borne lumineuse type URBINI LED réf : 130232.5L101X.1X1 sur poteau métallique thermolaqué de 2,50 m de ht. équipé de platine. Scellement sur plot de fondation à la charge du présent lot. Emplacement : Cheminement et rampe PMR	Uté.	2,00		
6.VIII	Marque et type : Réglette étanche type PHILIPS TCW060 1xT-D Emplacement : Local Ballons	Uté.	1,00		
IX	TELEPHONE				
1.IX	Téléphone Depuis réseau téléphonique du bâtiment existant, alimentation d'une prise DTI implantée près du TD par câble 4 paires. Depuis ce répartiteur, alimentation de deux joncteurs de type RJ 45 de marque Legrand ou similaire.	Ens.	1,00		
X	ECLAIRAGE DE SECURITE				
1.X	Eclairage de sécurité L'éclairage de sécurité sera réalisé selon la réglementation en vigueur concernant les établissements recevant du public. Le système à prévoir sera conforme aux articles : . Arrêté du 29/01/2003 Prescriptions concernant l'éclairage de sécurité. . Arrêté du 12/12/1984 Prescriptions concernant l'éclairage de sécurité. . Articles L 33-34-45-57-87-PE 24 Prescriptions concernant l'éclairage de sécurité. . Arrêté du 21/06/1982. Les blocs autonomes conformes aux normes NF C 71-800 et 801, homologués NF AEAS "B.A.E.S.". Nombre : 3 Le bloc autonome de balisage à test automatique intégré SATI, saillie à mémoire, flux	Ens.	1,00		

Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
<p>lumineux 60 lm à 5 minutes, autonome 1 heure de marque Legrand ou similaire. Le bloc autonome d'ambiance à test automatique intégré SATI, saillie à mémoire, fluorescent 8W flux lumineux 360 lm, autonomie 1 heure de marque Legrand ou similaire.</p> <p>Selon leur lieu d'implantation, ces blocs autonomes seront pourvus des dispositifs pour fixation murale, en drapeau, en encastré ou en suspension.</p> <p><i>Câblage et distribution.</i></p> <p>La dérivation alimentant un bloc doit être prise en aval du dispositif de protection et en amont du dispositif de commande correspondant.</p> <p>Le câblage sera réalisé comme le câblage éclairage.</p> <p>Les vérifications sur l'état des blocs et de l'installation porteront sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . vérifier le bon fonctionnement de l'installation et des blocs chaque jour où l'établissement est ouvert, . vérifier l'allumage de toutes les lampes une fois par semaine, ainsi que la commutation secteur / batterie, . faire fonctionner tous les trois mois les blocs pendant 1 heure. <p>Il sera fait usage d'un éclairage de sécurité de type C avec des blocs possédant un dispositif de mise à l'état de repos depuis un point central situé dans le TGBT.</p> <p><i>Télécommande et système de mise au repos</i></p> <p>Fourniture, pose et câblage d'une télécommande et d'un système de mise au repos des BAES. Cette télécommande permettant la mise au repos des blocs sera installé à l'intérieur du T.G.B.T.</p> <p>Cette télécommande sera associée à un coffret automatique permettant, en une seule manoeuvre par clef la mise au repos des blocs à la coupure du secteur.</p> <p>Il permet de commander la mise au repos à distance secteur absent de l'installation d'éclairage de sécurité.</p> <p><i>Blocs de balisage</i></p> <p>Les blocs de balisage seront installés dans les dégagements, ainsi qu'à tous les changements de direction et à chaque obstacle.</p> <p>L'éloignement entre deux blocs de balisage ne devra pas excéder 15m.</p> <p>Ces foyers seront complétés par autant d'autres foyers qu'il est nécessaire pour que toute personne se dirigeant vers l'extérieur, voit au moins une paroi directement éclairée par ces foyers.</p> <p><i>Fourreaux, câblages et mise en service</i></p> <p>Le présent lot doit les fourreaux, le câblage, le raccordement complet de l'installation, la mise en service ainsi que la mise à disposition de chaque appareil d'une notice d'utilisation simple.</p> <p>Le cheminement de ce câblage devra être séparé des circuits d'énergie.</p>				

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
XI	ALARME INCENDIE TYPE 4				
1.XI	Centrale type 4 Fourniture pos et raccordement d'une centrale d'alarme de type 4 conforme à la norme NF S 61931.	Uté.	1,00		
2.XI	Déclencheurs manuels Déclencheurs à réarmement en face avant : . Déclenchement par pression au centre de la membrane (pression 2,5 Kg) avec visualisation franche de la position déclenchement . Réarmement en face avant du produit, sans marquage de la membrane, avec clef spéciale (livrée avec le produit) Déclencheurs manuels d'alarme incendie à installer au droit de 3 issues de l'extension et du bâtiment existant à 1.30 m de hauteur maxi. Marque LEGRAND ou similaire.	Uté.	3,00		
3.XI	Diffuseurs sonores L'entreprise devra la mise en place et le raccordement d'un diffuseur sonore ayant les caractéristiques suivantes: . Son émis conforme à la norme AFNOR NF S 32-001. . Classe B - IP 31 IK 07 . Puissance acoustique à 2 m: 90 dB. Ils produiront un signal 2 tons audibles en tout point de l'établissement. A répartir dans les locaux de l'extension et de l'existant	Uté.	3,00		
4.XI	Dispositif visuel DVAF (dispositif visuel d'alarme feu) et filerie complète à raccorder sur alarme à installer au droit des WC et douches du bâtiment existant.	Uté.	8,00		
XII	TRAVAUX DIVERS				
	Travaux divers Les travaux suivants sont réputés inclus dans le cadre du marché, à savoir : . Tous les percements qui n'auraient pas été déterminés en temps utile au lot GO ; . La fixation et le scellement de tous les supports, appareils, poteaux, candélabres ... ; . Les percements et rebouchages des trous dans les murs en agglos et les cloisons ; . Tous les rebouchages notamment dans les murs, planchers, cloisons, plafonds, y compris les raccords d'enduit ; . Les fourreaux nécessaires au passage des gaines. . Le scellement des mats ou poteaux des éclairages extérieurs ; . La peinture anti-rouille de toutes les parties de l'installation le nécessitant. . La protection de tout le matériel et des appareils en cours de chantier et jusqu'à la réception ; . La fermeture des traversées coupe feu par un moyen de résistance identique à la paroi traversées ; . Les crosses de sorties pour les alimentations en toiture (pac, extracteurs, ...).			P.M.	
XIII	CONTRÔLE ET ESSAIS				
1.XIII	Contrôle et essais <i>Mise au point de l'installation</i> Après la fin des travaux de montage et dès que les conditions nécessaires seront	Ens.	1,00		

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
	<p>réunies, l'Entrepreneur mettra l'installation en marche et effectuera les mesures et mises au point en accord avec le Maître d'œuvre.</p> <p>Pendant cette période, l'Entrepreneur affectera à la mise au point, le personnel nécessaire et au moins un technicien responsable, particulièrement qualifié, qui devra se trouver sur le chantier aux heures ouvrables et dont le nom sera communiqué au Maître d'Ouvrage.</p> <p>L'Entrepreneur devra prévoir la vérification de ses installations électriques par un organisme agréé, les frais de visite étant à sa charge</p> <p>La vérification des installations sera effectuée en présence de l'Entrepreneur par le vérificateur désigné par l'organisme agréé qui procédera à tous les essais et contrôles prévus, notamment dans le NFC 15 100 et le décret du 14 novembre 1988 sur la protection des travailleurs et effectuera un rapport de visite précisant les points de non-conformité éventuels (dans ce cas, la mise en conformité sera à la charge de l'Entrepreneur et ce dans un délai fixé par le Maître d'Oeuvre).</p> <p><i>Essais.</i></p> <p>L'Entrepreneur aura à sa charge les essais et la rédaction des procès-verbaux tels que définis dans les documents techniques COPREC N°1 et 2 (Police dommage ouvrage, contrôle technique du type A), ainsi que la demande de CONSUEL.</p> <p>Contrôle de la conformité de l'exécution des travaux</p> <p>L'entrepreneur a à sa charge les frais de consuel et de bureau de contrôle concernant son installation, il prendra les mesures nécessaires pour obtenir les certificats de conformité à la date de la réception.</p> <p>Le Maître d'Ouvrage assisté de l'Entrepreneur procède, en présence du Maître d'Ouvrage, aux contrôles, aux vérifications et aux essais de l'installation et invite éventuellement l'Entrepreneur à remédier aux défauts constatés.</p> <p>Lorsque cet examen, au besoin réitéré, est satisfaisant, l'Entrepreneur avise, à la fois la personne responsable du marché et le Maître d'Oeuvre, par écrit, de la date à laquelle il estime que les travaux pourront être réceptionnés.</p> <p>L'Entrepreneur devra en même temps faire parvenir au Maître d'Oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> . les notices de fonctionnement et d'entretien des ouvrages, . les plans conformes à l'exécution, . un rapport détaillé qui comportera notamment la nomenclature et les caractéristiques du matériel réellement installé ainsi que les résultats des essais effectués, . les formules d'attestation de conformité relatives à ses installations électriques (rapport du vérificateur - déclaration de mise en conformité) <p>Les essais COPREC sont à prévoir.</p> <p>L'entreprise fournira tous appareils nécessaires à ces essais et effectuera toute mise au point ou modification qui s'avérerait nécessaire.</p>				
XIV	DOSSIER D'EXECUTION ET DE RECOLEMENT				
1.XIV	<p>Dossier d'exécution et de recolement</p> <p>L'entreprise remettra en 3 exemplaires papier + 1 exemplaire sur support CD aux formats DWG et PDF) ses plans de recolement, notes de calculs et fiches techniques des matériels implantés sur le projet.</p>	Ens.	1,00		

MONTANT TOTAL H.T. - TRANCHE FERME :

T.V.A. 20 % :

MONTANT TOTAL T.T.C. - TRANCHE FERME :

Nota Le présent cadre de détail quantitatif étant communiqué à titre indicatif, il importe que l'entrepreneur en vérifie les quantités et la désignation. S'il ne formule aucune observation avant la remise de son offre, l'entrepreneur sera réputé avoir jugé les quantités suffisantes pour l'exécution complète et entière des ouvrages à réaliser et aucune réclamation postérieure ne sera prise en considération.

	Désignation - TRANCHE CONDITIONNELLE	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
	TRAVAUX SUR EXISTANT				
1.III	<p>Terre équipotentielle</p> <p>. L'installation correspondra au schéma de liaison à la terre de type TT conforme à la NFC 15.100 pour les locaux vestiaire et douche Arbitre créé dans le bâtiment existant.</p> <p>Prescription suivant article 1.III ci-dessus.</p>	Ens.	1,00		
2.III	<p>Alimentation</p> <p>Alimentation par câble R2V5G 6 mm² depuis le TGBT existant situé dans le local technique du bâtiment existant y compris fourreaux et pénétration dans le cloisonnement du bâtiment.</p> <p>Protection du départ de l'installation dans le TGBT existant par un disjoncteur de section appropriée.</p> <p>Distribution</p>	Ens.	1,00		
4.IV	<p>Vestiaire Arbitre</p> <p>1 PL en S.A. avec voyant</p> <p>PC 10/16 2P+T</p>	Ens. Uté.	1,00 1,00		
5.IV	<p>Douche Arbitre</p> <p>2 PL en S.A. avec voyant étanche</p> <p>PC 10/16 2P+T étanche</p> <p>Les commandes d'éclairage sont du type encastrés ou en saillie selon les locaux, à implantées à une hauteur de 1,20 m et à 0,40 m de tout obstacle (angle de paroi, autre). Elles seront de la série Mosaïque 45 de chez Legrand ou similaire.</p> <p>. Fourniture, pose et raccordement d'interrupteurs simple allumage. Implantation suivant plan de principe.</p> <p>. Fourniture, pose et raccordement d'interrupteurs simple allumage à voyant. Implantation suivant plan de principe.</p> <p>. Fourniture, pose et raccordement d'interrupteurs à voyant simple allumage étanches. Implantation suivant plan de principe.</p> <p>Les prises de courant sont du type encastrées ou en saillie selon les locaux à une hauteur de 0.25 m et à 0,40 m de tout obstacle (angle de paroi ou autre) sauf contre indication sur le plan de principe. Elles seront de la série Mosaïque 45 de chez Legrand ou similaire.</p> <p>. Fourniture pose et raccordement de prises de courant 10/16A P+N+T selon les indications du plan.</p> <p>. Fourniture pose et raccordement de prises de courant 10/16A P+N+T etanches selon les indications du plan.</p> <p>Chemin de câbles</p> <p>Les chemins de câbles seront de type dalle marine avec accessoires pour changement de direction et accessoires de pose.</p> <p>Il seront fixés par l'intermédiaire de consoles murales ou, lorsque nécessaire, suspendus par tiges filetées</p> <p>Tous les chemins de câbles seront reliés à la terre.</p> <p>Les câbles seront fixés tous les 0.50 m par colliers de type Colson.</p> <p>Ces chemins de câble devront permettre d'assurer l'ensemble de la distribution électrique.</p>	Ens. Uté.	1,00 1,00		P.M. P.M. P.M. P.M. P.M.

	Designation - TRANCHE CONDITIONNELLE	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
	<p>Il seront de section suffisante pour permettre la distribution des câbles en 2 couches maximum et ceci en laissant une réserve de 5% dans le chemin de câbles Cette prestation comprend tous les accessoires, consoles, supports, câbles, éclisses, embouts nécessaire à la bonne mise en oeuvre du chemin de câbles.</p> <p>Lustrerie</p>				
3.VIII	<p>Marque et type : Réglette étanche type PHILIPS LEDINAIRE WT060C Emplacement : Vestiaire Arbitre</p>	Uté.	1,00		
4.VIII	<p>Marque et type : Spot LED étanche type ENLITE Aurora réf : EN-AL 110 Emplacement : Douche Arbitre</p>	Uté.	2,00		
2.XII	<p>Travaux dans bâtiment existant Dépose et repose des équipements techniques (luminaires, bouches VMC, alarme, et autre) en plafond de tous les locaux du bâtiment existant, suite au remplacement du faux plafond (réalisé par le lot Cloison - Doublage - Faux Plafond).</p> <p>Travaux divers Les travaux suivants sont réputés inclus dans le cadre du marché, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Tous les percements qui n'auraient pas été déterminés en temps utile au lot GO ; . La fixation et le scellement de tous les supports, appareils, poteaux, candélabres ...; . Les percements et rebouchages des trous dans les murs en agglos et les cloisons ; . Tous les rebouchages notamment dans les murs, planchers, cloisons, plafonds, y compris les raccords d'enduit ; . Les fourreaux nécessaires au passage des gaines. . Le scellement des mats ou poteaux des éclairages extérieurs ; . La peinture anti-rouille de toutes les parties de l'installation le nécessitant. . La protection de tout le matériel et des appareils en cours de chantier et jusqu'à la réception ; . La fermeture des traversées coupe feu par un moyen de résistance identique à la paroi traversées ; . Les crosses de sorties pour les alimentations en toiture (pac, extracteurs,). 	Ens.	1,00		P.M.
1.XIII	<p>Contrôle et essais <i>Mise au point de l'installation</i> Après la fin des travaux de montage et dès que les conditions nécessaires seront réunies, l'Entrepreneur mettra l'installation en marche et effectuera les mesures et mises au point en accord avec le Maître d'œuvre.</p>	Ens.	1,00		

MONTANT TOTAL H.T. - TRANCHE CONDITIONNELLE :

T.V.A. 20 % :

MONTANT TOTAL T.T.C. - TRANCHE CONDITIONNELLE :

Nota Le présent cadre de détail quantitatif étant communiqué à titre indicatif, il importe que l'entrepreneur en vérifie les quantités et la désignation.
 S'il ne formule aucune observation avant la remise de son offre, l'entrepreneur sera réputé avoir jugé les quantités suffisantes pour l'exécution complète et entière des ouvrages à réaliser et aucune réclamation postérieure ne sera prise en considération.